

<p>Agent de la Fonction Publique Titulaire ou non</p>	<p>Salarié du privé (+ de 900h/an ou 300h d'enseignement)</p>	<p>Gérant non salarié, Travailleur indépendant, Commerçant, agriculteur Profession libérale Artiste, intermittent du spectacle, journaliste pigiste</p>	<p>Auto-entrepreneur</p>	<p>Etudiant en 3^{ème} cycle (Doctorat)</p>	<p>Retraité</p>
<p>Document à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dossier de recrutement complété et signé * RIB nominatif * Copie de la carte vitale * Autorisation de cumul d'activité * Copie du dernier bulletin de salaire (facultatif) <p><u>Volume d'heures autorisées</u> : selon autorisation de cumul, dans la limite de 187 HTD</p>	<p>Document à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dossier de recrutement complété et signé * RIB nominatif * Copie de la carte vitale * Copie du dernier bulletin de salaire (facultatif) * Copie de la carte vitale <p><u>Volume d'heures autorisées</u> : 187 HTD maximum</p>	<p>Document à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dossier de recrutement complété et signé * RIB nominatif * Copie de la carte vitale * Document officiel attestant de votre situation professionnelle, (Extrait KBIS, SIRENE, GUSO,...) * Attestation sur l'honneur de revenus suffisants et réguliers depuis au moins 3 ans <p><u>Volume d'heures autorisées</u> : 187 HTD maximum</p>	<p>Document à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dossier de recrutement complété et signé * RIB nominatif * Copie de la carte vitale * Certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements * Attestation sur l'honneur de revenus suffisants et réguliers depuis au moins 3 ans * Avis de la Contribution Economique Territoriale de l'année N-1 <p><u>Volume d'heures autorisées</u> : 187 HTD maximum</p>	<p>Document à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dossier de recrutement complété et signé * RIB nominatif * Copie de la carte vitale * Copie de la carte d'étudiant ou certificat de scolarité de l'année en cours <p><u>Volume d'heures autorisées</u> : 96 HTD maximum</p>	<p>Document à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dossier de recrutement complété et signé * RIB nominatif * Copie de la carte vitale * Titre de pension ou notification de retraite <p><u>Volume d'heures autorisées</u> : 96 HTD maximum</p>

Si vous avez été vacataire en 2016/2017, il n'est pas nécessaire de joindre les pièces suivantes : - Un RIB nominatif,
- Une copie de la carte vitale,
- Un Extrait KBIS ou autres justificatifs officiels attestant de votre situation professionnelle,
Une copie de votre notification de retraite ou titre de pension

sauf si votre situation a changé,

NE PEUVENT être recrutés en tant que vacataires d'enseignement:

- * les ATER, les doctorants contractuels avec mission d'enseignement,
- * les demandeurs d'emploi,
- * les personnes de plus de 67 ans,
- * les retraités ayant exercé leur dernière activité principale à l'Université de Nantes.

Textes de référence :

Décret n° 87-889 du 29 octobre 1987 modifié	Décret n° 2000-1331 du 22 décembre 2000
Décret n° 2004-995 du 16 septembre 2004	Décret n° 2011-82 du 20 juin 2011
Arrêté du 3 décembre 2010	Arrêté du 11 avril 2017